



JOYEUSES FÊTES À TOUS!



Les membres du conseil municipal et les employés de la Ville se joignent à moi pour vous souhaiter le plus merveilleux temps des fêtes. Que cette période de réjouissances, remplie de bonheur, de paix et d'amour, soit pour vous le prélude d'une extraordinaire année.

Harold Guay, Maire

Prochaine réunion du conseil :
le **lundi 9 janvier** à 20 h

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Bacs à ordures

Dernier avis!

Il ne reste plus que quelques jours pour faire l'acquisition du bac à ordures qui sera obligatoire dès le 1^{er} janvier prochain. Nous vous rappelons que celui-ci est disponible dans plusieurs quincailleries de Sainte-Marie.

Les prix sont de l'ordre de 75 \$ à 80 \$ l'unité. Les grosseurs sont 240 ou 360 litres. La couleur est gris foncé. Le modèle est équivalent au bac bleu de recyclage.

Opération Nez rouge de Sainte-Marie

PRENEZ LES DEVANTS!

L'Opération Nez rouge bat son plein à Sainte-Marie depuis le début du mois de décembre et les bénévoles se relaient pour reconduire chez eux, en toute sécurité, les conducteurs qui ont eu l'excellente idée de faire appel à leur service. Comme il reste encore bien des célébrations à venir d'ici le jour de l'An, l'Opération sera toujours au poste pour la soirée du 23 décembre, et celles du 28 au 31 décembre inclusivement. Prenez les devants, et composez le 387-6444.

Pour une cinquième année consécutive, l'Opération est assurée conjointement par le Groupe d'accompagnement Jonathan et Gigue en fête. De nombreux partenaires assurent le succès de cette activité dont la Ville et la Sûreté municipale de Sainte-Marie.

En décembre dernier, dans la grande région couverte par l'équipe de Sainte-Marie, quelque 489 bénévoles ont raccompagné 842 clients en toute sécurité. Depuis les débuts de l'Opération Nez rouge à Sainte-Marie en 1985, un total de 16 391 raccompagnements a été réalisé.



Nettoyage des bassins d'épuration de la Ville

Environ à tous les dix ans, la Ville de Sainte-Marie doit procéder au nettoyage des bassins d'épuration qui reçoivent les rejets provenant de tous les égouts sanitaires.

Le processus d'épuration se fait avec l'aide de bactéries spécialisées et d'injection d'air qui permettent de dégrader la matière organique qui se transforme ainsi en boue au fond des étangs. Il est à noter que l'usine Saputo boulangerie (pâtisserie Vachon) et la confiserie J. M. Smucker produisent chacun un tiers de la charge totale.

La firme Clamex Environnement inc. effectuera le nettoyage des étangs pour les trois prochaines années. Elle enlèvera les boues à l'aide d'un aspirateur, puis les épaisira dans une centrifugeuse pour finalement les faire composter chez Compost Québec.

Bruno Gilbert, ing.
Directeur du Service de l'ingénierie



La Ville et ses partenaires sont donc fiers de valoriser les boues en les transformant en un compost réutilisable dans l'environnement.



Stationnement à l'hôtel de ville

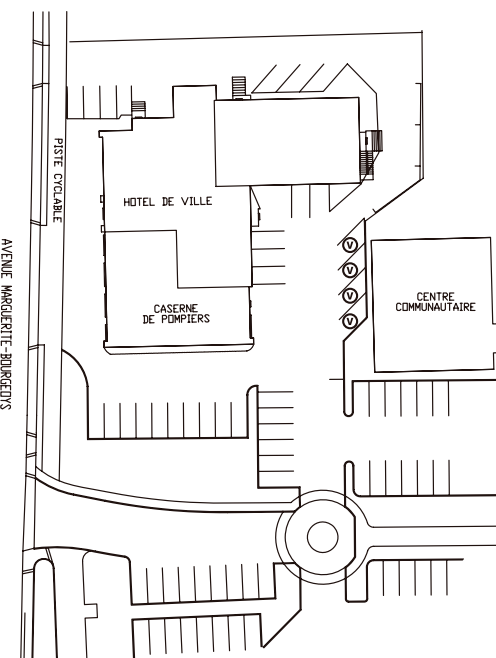
Veuillez prendre note que dans le but d'améliorer le stationnement autour de l'hôtel de ville, des cases ont été réservées aux pompiers et aux visiteurs.

Ces cases sont situées à l'arrière de l'hôtel de ville, comme indiqué sur le plan de droite. Du lundi au vendredi, pendant les heures d'ouverture des bureaux, ces cases sont dédiées exclusivement aux visiteurs.

En tout autre temps, cette section du stationnement doit demeurer libre à l'intention des pompiers de la Ville afin d'intervenir rapidement lors d'un appel d'urgence. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit pour des particuliers d'y stationner leur véhicule en soirée ou la fin de semaine.

LÉGENDE :

- Ⓟ Réservés aux visiteurs du lundi au vendredi (entre 8 h 30 et 16 h 30)
- Ⓡ Réservés exclusivement aux pompiers samedi et dimanche



Déneigement selon les niveaux d'entretien des chaussées

Maurice Mercier
Directeur du Service des travaux publics



Niveaux	Pendant les précipitations de neige	Après les précipitations de neige	Pendant toute la période hivernale
Niveau 1 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage et épandage d'un mélange mixte : 70 % sable et 30 % sel.	Lors du déblaiement final, épandage de sel pour remettre les chaussées sur fond d'asphalte.	Ramassage de la neige, lorsque nécessaire.
Niveau 2 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage d'un mélange mixte 70 % sable et 30 % sel, seulement aux intersections (arrêts).	À 6 reprises environ au cours de l'hiver, nous devons épandre du sable sur les chaussées (neige durcie et glace) afin d'assurer une meilleure adhérence. Soufflage sur les accotements lorsque nécessaire.
Niveau 3 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage et épandage d'un mélange mixte : 70 % sable et 30 % sel, seulement aux intersections (arrêts), dans les côtes et courbes.	Lors du déblaiement final, épandage d'un mélange mixte 70 % sable et 30 % sel.	Épandage de sable seulement dans certaines sections, si la température le permet. Soufflage sur les accotements lorsque nécessaire.
Niveau 4 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage de sable seulement.	Épandage de sable seulement aux endroits stratégiques, si la température le permet, soit : côtes, courbes et intersections (arrêts). Soufflage sur les accotements lorsque nécessaire.
Trottoirs	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage de sel ou si la température le permet, épandage de mélange mixte 70 % sable et 30 % sel.	Ramassage de la neige ou soufflage sur les accotements, lorsque nécessaire.
Cours, stationnements publics	Grattage seulement.	Selon les degrés de température, épandage de sel ou mélange mixte 70 % sable et 30 %.	Ramassage de la neige lorsque nécessaire.

Niveau 1 : 1^{re} Avenue, 1^{re} Rue, 2^e Avenue, 3^e Avenue, 2^e Rue, Bernier, Bocage, Bolduc, Bonne-Entente, Caro, Carter, Cèdres, Chassé (route), Châteauneuf, Côteau, Desgagné, Drouin, École, Église, Étienne-Raymond, Falaise, Faucher, Gagnon, Gendreau, Jordan, Larochelle, Linière, Loubier, Lune, Marcoux, Marguerite-Bourgeoys, Notre-Dame, Observatoire, Peupliers, Pont, Proulx, Roi, Saint-Alfred, Saint-Cyrille, Saint-Étienne (avenue), Saint-Georges, Saint-Honoré, Saint-Jean, Saint-Joseph, Saint-Martin, Seigneurie, Soleil, Taschereau, Turcotte, Vachon, Vénus, Verger, Versant, Voyer.

Niveau 2 : Arpents Verts, Audet, Baronet, Bédard, Bel-Air, Bellevue, Berges, Bernier, Bilodeau, Blouin, Boisé, Bois-Joli, Bouleaux, Carette, Cerisiers, Champs, Chassé (avenue), Chênes, Collège, Coopérative, Cormiers, Diamants, Duchesnay, Dupuis, Épervières, Érables, Feuillault, Frênes, Gilbert, Gorgendière, Jolliet, Jupiter, Labbé, Labrecque, Lamontagne, LaVérendrye, Leclerc, Lilas, Marronniers, Mercure, Merisiers, Morin, Nadeau, Neptune, Nicolas-Comiré, Ormes, Parc, Peupliers, Pins, Plaines, Pluton, Pommiers, Prairies, Prés, Provost, Pruniers, Royale, Ruisseau, Sablière, Saint-Antoine, Saint-Charles, Saint-Édouard, Saint-Émile, Saint-Louis, Saint-Luc, Saint-Patrice, Saint-Paul, Saint-Roch, Saint-Thomas (avenue), Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, Saphirs, Sapinière, Saules, Savoie, Sylvain, Tilleuls, Trembles, Turcotte, Turmel, Vallon, Verreault.

Niveau 3 : Lac Marcoux, Oasis, Saint-Étienne (rang), Saint-Gabriel, Saint-Louis (route), Sorosto.

Niveau 4 : 3^e Rang (chemin du), 3^e Rang (route du), Bisson, Ferland, Landry, Saint-Gabriel Sud, Sucriers, Vallée.

Programme d'aide à la rénovation patrimoniale



Louis Normand
Directeur
Loisirs, culture et vie
communautaire

Lorsque le conseil municipal adoptait sa première politique culturelle et son plan d'action triennal, il acceptait du même coup d'établir sa vision de notre devenir culturel à l'égard des quatre axes d'intervention de cette dernière.

La préoccupation majeure du conseil municipal entourant l'axe du patrimoine s'articule sur la mise en valeur de notre patrimoine bâti, historique et de nos paysages. Afin d'établir de la perspective à cette importante préoccupation majeure, nous nous sommes donné comme objectif les deux orientations suivantes :

- Susciter chez les Mariverains une meilleure connaissance et sensibilité à la richesse de notre patrimoine et de sa conservation.
- Favoriser la préservation et l'amélioration du bâti patrimonial.

Bref, inscrites au cœur du plan d'action de la politique culturelle et de l'entente de développement conclue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, des actions concrètes ont été réalisées au cours des dernières années, notamment au volet patrimonial. Citons l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Fernand Caron, la soirée d'information sur les bâtiments répertoriés, la chronique mensuelle dans *Le lien Mariverain*, la création d'une section réservée au patrimoine bâti à la bibliothèque, une exposition de photographies dans le hall de l'hôtel de ville, etc.

D'autres projets sont présentement en planification comme la mise sur pied d'un programme de soutien financier à la rénovation extérieure des bâtiments à valeur patrimoniale. On sait en effet que les travaux sur ces bâtiments, si on veut les maintenir en bon état ou les restaurer, impliquent souvent des coûts plus élevés. L'utilisation de matériaux nobles comme le bois, la brique, la pierre nécessitent souvent des investissements considérables mais qui ont des retombées indubitables sur la valeur présente et future de la propriété.

Afin de préserver cette richesse collective, tant pour les Mariverains que pour nos visiteurs, la Ville de Sainte-Marie en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Société d'habitation du Québec, offriront, en janvier 2006, des programmes d'aide pour les propriétaires de bâtiments à valeur patrimoniale.

La subvention couvrira 50 % du coût des rénovations et sera limitée à 5 000 \$ par unité d'évaluation, qui pourront être réparties sur plusieurs demandes. Seules les rénovations extérieures seront admissibles telles toitures, revêtement des murs (sauf matériaux synthétiques), portes et fenêtres, galeries, fondations, éléments d'ornementation architecturaux.



Les propriétaires visés sont ceux dont le bâtiment a été répertorié dans l'inventaire du patrimoine bâti mariverain. Ceux-ci recevront une invitation à une soirée d'information au cours de laquelle ils pourront connaître les travaux admissibles, les modalités d'inscription ainsi que les montants disponibles.

Comité du patrimoine bâti

Afin d'orchestrer la mise en œuvre de nos programmes de soutien, le conseil municipal acceptait par résolution, le 19 décembre dernier, de confier cette tâche à un nouveau comité soit celui du patrimoine bâti. Sous la gouverne de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, il aura effectivement la responsabilité de conduire, en concertation avec les ressources et les services municipaux concernés, la mise en application des programmes. Principalement, le comité du patrimoine bâti devra entre autres :

- Mettre en place les mécanismes de diffusion et d'information entourant les deux

et diffuser l'impact positif de l'ensemble des projets de rénovation réalisés.

Le comité sera donc composé des membres bénévoles suivants :

- M. Daniel Carrier, historien de l'art
 - M. Michel Binet, designer
 - M. Éric Chabot, architecte
 - Mme Line Gagnon, agente de développement culturel au Service des loisirs
 - M. Louis Normand, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Échéancier**

Voici l'échéancier nous conduisant à la rencontre d'information des propriétaires intéressés :

06-12-05 : Rencontre du comité du patrimoine bâti

07-12-05 : Rencontre du comité de la politique culturelle

19-12-05 : Réunion du conseil municipal et acceptation officielle des programmes

Semaine du :

23-12-05 : Parution dans *Le lien Mariverain* d'un texte « Programme d'aide à la rénovation patrimoniale »

25-01-06 : Réunion d'information des propriétaires

En conclusion, beaucoup de travail en perspective mais surtout une approche cohérente et rigoureuse vers la protection et l'amélioration de notre patrimoine bâti.

Toute personne désirant de plus amples renseignements peut s'adresser au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à M. Louis Normand ou Mme Line Gagnon, au numéro 387-4920, ou par courriel : line.gagnon@ville.sainte-marie.qc.ca.

Départ de madame Gisèle Laroche



Nous avons appris, le mercredi 7 décembre dernier, le départ vers d'autres horizons professionnels de madame Gisèle Laroche. Cette dernière occupait depuis 16 ans le poste de secrétaire au Service des loisirs, culture et vie communautaire. Toutes ces années auront permis de connaître et d'apprécier ses compétences, son engagement et ses nombreux talents. Elle fut pour notre équipe une coéquipière de premier plan et ainsi elle a certes contribué, à sa manière, au développement du Service des loisirs et des nombreux mandats relevant de nos responsabilités.

Toute l'équipe de la Ville désire profiter de l'occasion pour souhaiter de tout cœur à madame Laroche le plus vif des succès dans la poursuite de ses objectifs personnels et professionnels.

PRÉVISIONS

budgetaires 2006



Mariverains et Mariveraines,

La préparation du budget 2006 fût encore cette année un processus important amorcé plus spécifiquement au cours des trois derniers mois. Cependant, c'est tout au cours de l'année que les différentes directions de la Ville, en relation avec le Conseil, s'affairent à utiliser le plus efficacement possible les budgets disponibles, et ce, dans un esprit de bonne gestion.

Dans un même temps, l'élaboration du budget annuel nous permet de positionner les actions que nous entendons mettre de l'avant au cours de la prochaine année ainsi que d'établir les priorités d'actions dans une perspective à plus long terme. Des choix et des orientations importantes doivent mener nos discussions afin de répondre aux demandes toujours grandissantes de la population tout en considérant l'état de nos infrastructures et de nos équipements qui ne rajeunissent pas.

Par ailleurs, Sainte-Marie jouit d'une opportunité importante par la croissance notable des investissements privés tant commerciaux que résidentiels. Cette situation nous force à mettre en place les éléments qui nous permettront de profiter de cet élan de positivisme qui plane sur notre ville.

La Ville de Sainte-Marie a un rôle important à jouer dans la région et ce rôle, elle sera en mesure de l'assumer par un milieu de vie des plus agréables, une santé financière indiscutable et une fierté partagée par toute sa population.

Dans un premier temps, regardons un peu derrière nous pour apprécier l'année 2005 qui s'achève.

Réalisations 2005

Encore une fois cette année, l'essor économique de la Ville de Sainte-Marie a été fortement démontré par un niveau de construction résidentielle important. L'annonce récente de la construction d'un centre d'hébergement majeur vient également confirmer le positionnement de la Ville : ville-centre, ville de services, ville de loisirs.

La forte demande résidentielle nous a éveillés à mieux promouvoir la Ville vis-à-vis les gens désireux de s'installer à Sainte-Marie. C'est ainsi qu'a été créé notre programme de promotion résidentielle via l'engagement d'une personne contractuelle qui travaille actuellement à définir et à mettre en place les outils qui nous permettront de bien définir le produit que nous avons à offrir ainsi que la façon de communiquer cette information.

Nous avons le devoir de faire de Sainte-Marie, la ville que les gens recherchent mais également la ville où les gens sont fiers et heureux d'y demeurer.

Toujours au niveau économique, la création de notre corporation de développement économique, la Société de développement économique mariverain (SDEM), a permis

l'avancement d'un dossier important pour l'avenir, la compétitivité et la croissance de nos entreprises. Le SDEM, grâce à l'implication de la Ville et des Caisses populaires du Centre de la Nouvelle-Beauce, s'est porté acquéreur de l'ancien siège social de MAAX pour en faire un centre intégré de ressources de 2^e ligne pour les entreprises de Sainte-Marie, de La Nouvelle-Beauce, de Chaudière-Appalaches et même de la région de Québec. Ce service est complémentaire aux services déjà offerts par le Centre Local de Développement (CLD) qui appuie ce projet sans réserve. Plusieurs partenaires s'affairent déjà à animer le centre qui portera le nom de CIME-CA (pour Compétence-Innovation-Marchés-Entreprises de Chaudière-Appalaches). Le SDEM compte deux permanents qui verront, en plus de la gestion courante du CIME-CA, à bien connaître nos entreprises locales, leurs besoins et s'assurer que Sainte-Marie est au fait des opportunités qui se présenteront.

Au niveau politique, nous en sommes venus à une entente satisfaisante avec le ministère de la Sécurité publique quant à la répartition des effectifs de notre corps policier. Nous avons aussi discuté avec le ministère des

Affaires municipales et le ministère de l'Environnement concernant l'usine d'eau potable.

Les coûts de l'usine ont augmenté de façon importante et nous désirions nous assurer que toutes les options envisageables l'avaient été. De plus, et suivant les autorisations du ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales nous a protégé les fonds nécessaires à la réalisation du projet. L'échéancier prévu pour l'inauguration de l'usine est l'année 2008 ou 2009 suivant l'avancement du dossier au niveau du ministère de l'Environnement.

Et voici, en rafale, une série non exhaustive d'actions posées en 2005 :

- Finalisation de la rue Marguerite-Bourgeoys, du parc de l'Hôtel de ville et du parc des communautés religieuses et aménagement au parc Dulac
- Mise en place du Conseil sans papier
- Préparation pour l'implantation de la fibre optique
- Ouverture du nouvel HLM
- Installation de feux de circulation (2)

Les enjeux en 2006

Voici maintenant un survol des éléments importants qui ne concernent généralement pas les opérations courantes de la municipalité mais dont nous avons dû tenir compte lors de l'élaboration du budget 2006.

Au niveau de l'usine d'eau potable, aucuns travaux ne seront perceptibles par la population en 2006. Nous travaillerons cependant à compléter les plans et devis et à répondre aux exigences du ministère de l'Environnement.

Avec l'acceptation de notre plan d'effectif policier par le ministère de la Sécurité publique, nous avons l'obligation de relocaliser notre poste de police, ceci pour des raisons d'espace et de conformités avec les normes du Ministère. Comme vous vous souvenez sans doute, l'option de rénover le poste de police actuel a été mise de côté en raison des coûts élevés. Deux options s'offriront à nous, soit une construction neuve ou une relocalisation dans un bâtiment existant. La Ville devra également compléter son effectif en ajoutant deux policiers superviseurs. L'effectif policier étant accru, le service pourra porter une attention particulière à certains dossiers tels : des interventions plus nombreuses à la Polyvalente Benoît-Vachon

• Nouveau site Internet, brochure corporative, panneaux d'affichage permanents

• Engagement d'un directeur des incendies à temps plein et élaboration du schéma de couverture de risques incendie (obligation ministérielle)

• Plusieurs travaux correctifs de nos infrastructures (égouts, trottoirs, rues et routes, etc.)

• Prolongement des rues la Vérendrye, Proulx, Saint-Alfred, Lamontagne

• Plusieurs trottoirs dont ceux sur le boulevard Vachon et la route Carter

• Raccordement du pluvial sur l'avenue de la Coopérative et sur l'avenue Saint-Émile

• Agrandissement du garage municipal

• Réfection des rues (Saint-Louis, Saint-Gabriel, Bolduc, Mercure, Saint-Luc)

• Achat d'un camion incendie

• Patinoire Parc de l'Éveil

• Panneaux d'affichage pour activités

• Embauche d'un directeur-adjoint et d'un sergent-détective à la police

et une amélioration de la sécurité routière et piétonne.

Un autre équipement est au cœur de nos préoccupations : l'aréna Paul-Henri-Drouin. La structure du toit doit être renforcée et de nouveaux compresseurs doivent être installés. Ces éléments nous forcent à évaluer toutes les options (rénovation ou reconstruction). Des études sont en marche et une orientation devra être prise en 2006.

Bien que des améliorations aient été faites par l'ajout de tables et de chaises à la Polyvalente Benoît-Vachon, la problématique d'une salle communautaire demeure parmi nos considérations en 2006. Dans le même ordre d'idée, l'inventaire et l'identification des besoins en locaux communautaires nous aideront à définir les infrastructures nécessaires pour répondre tant aux jeunes qu'aux moins jeunes qui sont de plus en plus nombreux.

En raison de l'annonce de la construction d'un nouveau CLSC-CHSLD et d'une entente passée entre la Ville et l'organisation des services de santé de notre région, la Ville devra procéder à l'acquisition d'un terrain afin d'accueillir ce nouvel édifice dont le coût de construction est évalué à 15 M\$. En

échange, la Ville deviendra propriétaire du terrain et de l'édifice du CHSLD actuel.

De façon à offrir un meilleur accueil à la population et un milieu de travail plus intéressant pour nos employés, des réaménagements de l'hôtel de ville seront effectués en 2006. Nous serons ainsi en mesure d'assurer un meilleur service aux citoyens et d'améliorer le niveau de confidentialité que certaines fonctions exigent.

Parmi les autres activités notons : l'adoption d'un projet final et le financement de la reviv-

talisation du centre-ville, la révision de notre plan d'urbanisme, la présence régulière mais à temps partiel d'un urbaniste, la mise en place d'un programme de rénovation domiciliaire et la progression du dossier géomatique.

À celles-là s'ajoutent la négociation avec le ministère de la Culture pour la reconduction de notre entente triennale, la mise en place des premiers éléments de notre politique familiale et la renégociation de plusieurs conventions collectives qui viennent à échéance.



Les incontournables financiers en 2006

Simplement pour reconduire le budget 2005 vers l'an 2006, 400 000 \$ supplémentaires sont nécessaires. Ceci inclus les augmentations en relation avec les conventions collectives déjà signées, le prix du pétrole, l'électricité, le coût des matériaux, etc. Heureusement, en raison des nouvelles constructions résidentielles et commerciales, des revenus supplémentaires de 240 000 \$ viennent diminuer cet impact.

Nous avons pris la décision, dès le budget 2003, de prévoir le paiement de l'usine d'eau potable par un ajout annuel de 1 % sur le compte de taxes afin de minimiser l'impact de son financement mais également afin de diminuer le montant à financer. Avec les augmentations de coûts, cette stratégie s'avère encore plus pertinente aujourd'hui et sera maintenue en 2006.

De la même façon, nous avons tous une préoccupation face à notre endettement et nous devons prendre les moyens qui s'imposent pour offrir aux générations qui nous suivront une situation où ils n'auront pas l'impression de payer les dettes du passé mais bien les leurs. Comme en 2004 et 2005, 1 % de l'augmentation de taxes sera attribuable à notre désir de diminuer notre endettement en payant davantage comptant. Les efforts financiers de la Ville font en sorte que la dette a diminué de 3 M\$ en 6 ans et qu'une partie des montants habituellement empruntés (345 000 \$ / 1M\$) est maintenant incluse au budget.

La Ville doit payer 800 000 \$ pour effectuer la vidange complète des bassins de son usine

d'épuration, laquelle se fait une fois aux dix ans. La vidange se fait sur trois ans soit 2005, 2006 et 2007. La facture est partagée à parts égales entre les trois principaux utilisateurs Saputo, J. M. Smucker et la Ville. Cet exercice nécessite que le conseil prévoit une majoration de 0,7 % de son budget pour payer sa part des travaux. De plus, les indicateurs de gestion déposés par le gouvernement du Québec nous ayant indiqué un sous-financement de la taxe d'eau au compteur par rapport à nos coûts de production, le conseil a décidé de faire passer cette dernière de 0,314 \$ à 0,35 \$ du mètre cube.

Le gouvernement du Québec, via le ministre de l'Environnement, Monsieur Mulcair, nous informait de notre obligation comme municipalité de participer au Fond Vert du Québec par l'imposition d'une taxe de 10 \$ la tonne métrique de déchet enfoui. Cette annonce nous obligera à verser 80 000 \$ au gouvernement du Québec. Cette somme devra donc être taxée aux propriétaires fonciers via la taxe sur les déchets.

Nous avons, au début de l'année 2005, négocié notre première entente de travail avec nos pompiers. Cette entente était rendue nécessaire en raison des contraintes auxquelles doivent faire face nos pompiers à temps partiel (formation, disponibilité sur le territoire lors des gardes, etc.) et à la rétention de notre personnel-pompier. L'impact de cette entente prendra forme au budget 2006 avec une augmentation de 94 000 \$ essentiellement répartie sous forme de rémunération.

Le compte de taxes

Une nouvelle donnée s'ajoute à l'explication que je dois faire en ce qui concerne le compte de taxes. Un nouveau rôle d'évaluation nous a été donné aux fins de taxations municipales. La résidence moyenne passe donc de 95 300 \$ à 115 770 \$ soit une augmentation de 22 %. L'augmentation moyenne du compte de taxes ne tient pas compte des différences qui peuvent et qui existent entre les différentes propriétés de la municipalité.

Augmentation moyenne par secteur :

Centre-ville	4,8 %	93 \$
Domaine	4,4 %	87 \$
Secteur Ouest	3,9 %	63 \$
Secteur non desservi	4,0 %	61 \$
MOYENNE	4,5 %	

Par exemple, on peut dire qu'en général, si l'augmentation de l'évaluation d'une résidence est de 22 %, le compte de taxes associé devrait présenter une augmentation dans la moyenne exprimée dans le tableau précédent. Par contre, si l'évaluation d'une résidence est moins ou plus grande que l'augmentation moyenne de 22 %, le compte de taxes suivra sensiblement la même tendance. Quelques simulations nous ont permis de constater que certains propriétaires fonciers bénéficieront d'une diminution de leur compte de taxes alors que d'autres auront des augmentations plus importantes que la moyennes en raison d'une évaluation augmentant de plus de 22 %.

Je vous rappelle que ces augmentations incluent une augmentation de 1 % pour le paiement comptant et de 1 % pour le paiement anticipé de l'usine.

Les grandes affectations

Le budget 2006

	2005	2006
Fonctionnement	11 820 863 \$	12 135 772 \$
Suivi de la dette (remboursement capital)	1 557 697 \$	1 562 688 \$
Activités d'investissement (paiement comptant)	235 000 \$	329 740 \$
Affectations		
— Remboursement FDI	280 000 \$	301 000 \$
— Nouvelle usine	320 000 \$	413 200 \$
— Vidange des bassins	32 000 \$	30 600 \$

Votre conseil a préparé un budget équilibré, un budget qui tient compte des défis que nous devons assumer pour continuer à faire évoluer notre Ville et à la rendre encore plus agréable.

Harold Guay,
Maire.



Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 12 décembre 2005, à savoir :

- La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1322-2005 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.
 - La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1323-2005 amendement du règlement numéro 1087-98 et ses amendements, et plus particulièrement le chapitre 3 du règlement concernant la paix et le bon ordre de façon à interdire à toute personne de se trouver dans une institution d'enseignement ou sur le terrain leur appartenant alors que sa présence n'est pas autorisée.
 - La Ville a procédé également à l'adoption du second projet de règlement numéro 1324-2005 amendement du règlement sur les lotissements numéro 701-90 et ses amendements, et plus particulièrement l'article 3.3.4 afin de prévoir les dimensions et superficies minima requises pour un emplacement desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout dont l'usage est « maison mobile ». Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ont jusqu'au 4 janvier 2006 à 16 h 30 pour transmettre leur demande.
 - Le maire a fait lecture du rapport sur la reddition de comptes pour l'exercice financier 2004 ayant trait aux indicateurs de gestion 2004. Conformément à la loi, ce rapport sera déposé sur le site Internet de la Ville.
 - La Ville a autorisé la signature de l'entente avec le promoteur, monsieur Léandre Giguère, pour le prolongement des services municipaux du boulevard des Peupliers et de la rue du Parc (parc de maisons mobiles).
- La Ville a autorisé la signature de l'entente de principe entre la Corporation d'hébergement du Québec, le Centre de Santé et de Services sociaux du Grand Littoral et la Ville dans le cadre de la relocalisation des installations du CLSC de la Nouvelle-Beauce et du CHSLD de Sainte-Marie.
 - La Ville a renouvelé le contrat avec l'Escouade canine MRC pour l'année 2006.
 - La Ville a procédé à la nomination des membres du conseil au sein de divers comités, commissions et/ou conseils d'administration.
 - Tous les avis de motion relatifs aux règlements de taxation pour l'année 2006 ont également été présentés. Ceux-ci ont d'ailleurs été adoptés lors de la séance spéciale du 19 décembre 2005 à 20 h, soit celle suivant l'adoption du budget 2006.
 - C'est également le cas des règlements instaurant un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du plan d'action culturel 2005-2007 de la Ville de Sainte-Marie et dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet conservation du patrimoine bâti. Ces programmes sont plus amplement détaillés à l'intérieur de l'article « Patrimoine bâti – programme d'aide à la rénovation patrimoniale » de cette même édition.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

Conseils divers, conseils d'hiver



Jean-Marie Bouchard
Directeur
Service de police

Avec l'arrivée des premières chutes de neige, il est toujours bon de se remémorer quelques conseils de sécurité pour vous éviter de petits désagréments légaux.

Tout d'abord, nous vous rappelons que les igloomobiles, ces véhicules recouverts d'une épaisse couche de neige, sont formellement interdits dans les rues de notre ville. En effet, un conducteur a la responsabilité de bien déblayer son véhicule avant de prendre la route. Le conducteur fautif est passible d'une amende.

En ce qui concerne maintenant le stationnement de nuit, il est actuellement interdit de minuit à 6 h, jusqu'au 1^{er} avril 2006.



Quant à l'utilisation de pneus à crampons, ils sont autorisés pour la période allant jusqu'au 1^{er} mai 2006.

Finalement, pendant la magnifique période des fêtes – et même après! – si vous consommez un peu trop d'alcool, confiez vos clés et appelez un parent, un ami, un taxi ou Nez rouge.

En terminant, je désire vous souhaiter, au nom de tous les membres du Service de police de Ville Sainte-Marie, un joyeux Noël et une excellente année 2006.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 13 décembre 2005.

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC

A tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Sainte-Marie.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, que lors d'une séance spéciale qui sera tenue le **9 janvier 2006 à 19 h 45** à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie, quatre (4) demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de cette municipalité seront étudiées et les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

a) Propriétés sises sur la rue des Saphirs

Lot : 3 541 070 et 3 541 071 (Cadastre du Québec)

Dérogation : Permettre une allée d'accès commune à deux (2) terrains contrairement à ce qui est stipulé à l'article 6.5a) du règlement de zonage numéro 700-90.

b) Propriété sise au 1300 rang Saint-Gabriel Nord

Lot : 813 Ptie

Dérogation : Reconnaître le frontage de l'emplacement morcelé à 3,67 mètres au lieu d'un minimum de 45,72 mètres tel qu'exigé à l'article 3.3.1 du règlement sur les lotissements numéro 701-90.

c) Propriété sise au 850 chemin des Sucriers

Lot : 2 962 511 (Cadastre du Québec)

Dérogations : Permettre que les espaces de stationnements obligatoires ne soient pas pavés et s'abstenir de présenter un plan de stationnement préparé par un professionnel contrairement à ce qui est stipulé aux articles 6.2 et 6.4a) du règlement de zonage numéro 700-90.

d) Propriété sise au 700 boulevard Taschereau Nord

Lot : 631-12-66

Dérogation : Permettre la construction d'un garage et l'agrandissement de la résidence dans la cour avant donnant sur l'avenue Linière dont la marge de recul avant serait à 2,3 mètres au lieu d'un minimum de 6,0 mètres tel qu'exigé à l'intérieur du règlement de zonage numéro 700-90.

Donné à Ville de Sainte-Marie,

ce 13 décembre 2005.

Hélène Gagné, Greffière

Tel-Écoute

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un? Vous vivez une période difficile? Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive. Lundi au vendredi de 18 h à 4 h du matin; samedi et dimanche de midi à 4 h du matin. **OUVERT DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES** ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT 387-3393

Récupération des arbres de Noël

Du 4 au 14 janvier 2006, vous pourrez déposer votre arbre de Noël au site de récupération du Service des travaux publics situé au 484, boulevard Lamontagne à Sainte-Marie. Le site est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le samedi 14 janvier de 8 h 30 à 15 h. Veuillez vous assurer qu'il ne reste plus de décoration dans l'arbre, particulièrement les glaçons. Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce projet de récupération, une invitation de la Ville de Sainte-Marie et de la M.R.C. de La Nouvelle-Beauce.





Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

• Les œuvres de Madame Annie Gagné, artiste peintre, seront exposées de janvier à avril 2006.

• Heures du conte

Les inscriptions se prendront à la bibliothèque uniquement à partir du 3 janvier 2006. Les rencontres débiteront le vendredi 13 janvier. Faites vite, les places sont limitées!

Nouveautés

• **Briser le silence : Nathalie Simard**, Michel Vastel, *Libre Expression*, 2005, 313 p. « L'ampleur du drame humain, c'est qu'en plus de se faire voler sa virginité, Nathalie Simard n'a pas eu de vie. On ne lui a pas permis de s'épanouir. Elle n'était plus un être humain, mais une chose à la disposition du désir sexuel d'un homme » de dire Michel Vastel. En plus des agressions sexuelles et physiques, l'auteur dévoile les dessous d'une exploitation financière sans scrupule dont Nathalie Simard a été victime au cours de ces années. Michel Vastel a consacré cinq mois à mener une enquête minutieuse.

• **Jacques Demers en toutes lettres**, Mario Leclerc, *Stanké*, 2005, 583 p. Cette biographie nous fait découvrir la trajectoire extraordinaire d'un homme qui n'a jamais renié ses modestes origines et connaît mieux que personne la définition du mot « adversité ». Entre autres difficultés, la violence de son père alcoolique à l'endroit de sa famille, en particulier de sa mère, a été déterminante dans le cours de son destin. Si certains connaissent l'histoire de sa lente ascension d'un poste de livreur de Coca-Cola à l'élite de la LNH, seule une poignée d'intimes partageait son plus grand secret. Ce handicap, qu'il avait jusqu'à ce jour soigneusement caché, ne l'a pourtant pas empêché de mener une carrière de rêve et de devenir une figure marquante de la vie sociale de Québec, Saint Louis, Detroit, Tampa Bay et, bien sûr, Montréal.

• **Métiers oubliés**, Raymond Humbert, *EPA*, 2004, 208 p., nombreuses photos n&b.

Métiers du bois, du métal, de la terre, du cuir, de la pierre ou du lin... le vaste monde des artisans était autrefois synonyme de diversité, mais aussi de création et d'originalité. Sabotiers, vanniers, maréchaux-ferrants, couteliers, tanneurs, tuiliers, cordiers et dentellières savaient l'art de travailler les matériaux bruts pour les transformer en objets de la vie quotidienne. Si nombre de ces professions ont aujourd'hui disparu, les documents historiques et les outils qui demeurent nous parlent de ces savoir-faire.

Comité Mariverain de Généalogie

Important :

Nous sommes à la recherche de « Le Guide (de 1962 à 1980) », ancien journal de la région que nous hébergerions au local aux fins de recherches. Toute personne possédant ce journal et voulant en faire don à la bibliothèque est priée de nous contacter au 387-2240. Merci!

Des membres du Club ont déjà publié le « Répertoire des décès de Sainte-Marie ». En novembre, une nouvelle parution portera sur « Répertoire des mariages de Sainte-Marie » et pour l'année 2006 il est prévu que le « Répertoire des naissances de Sainte-Marie » paraisse à son tour.

S.v.p., veuillez ne pas jeter vos Cartes mortuaires mais plutôt nous en apporter un exemplaire à la bibliothèque pour que l'on puisse continuer le travail de collections des données afin de garder à jour nos différents répertoires. Merci à tous!

Pour toute information concernant la généalogie ou le Comité, veuillez contacter un de ses membres, soit : Réal Giguère, président (387-2599); Nicole Poulin-Ferland, vice-présidente (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques, secrétaire trésorière (387-5886).

Nouveau roman signé Raymond Beaudet

Le dimanche 27 novembre dernier, à la bibliothèque de l'École polyvalente Benoît-Vachon, a eu lieu le lancement du dernier roman de M. Raymond Beaudet, intitulé *29, rue des Remparts*, publié aux Éditions du Mécène.

Ce volume est en vente chez Métro et chez Copies Extra. Quel beau cadeau à offrir pour Noël!



Les bureaux de la Ville seront fermés du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.
Les services municipaux reprendront le 4 janvier 2006.

Horaire du temps des fêtes

ARÉNA PAUL-HENRI-DROUIN

PATINAGE FAMILIAL

Décembre 2005

Lundi, 26 décembre	13 h à 14 h
Mardi, 27 décembre	13 h à 14 h
Mercredi, 28 décembre	13 h à 14 h
Jeudi, 29 décembre	13 h à 14 h
Vendredi, 30 décembre	13 h à 14 h

Janvier 2006

Lundi, 2 janvier	13 h à 14 h
Mardi, 3 janvier	13 h à 14 h
Mercredi, 4 janvier	13 h à 14 h
Jeudi, 5 janvier	13 h à 14 h
Vendredi, 6 janvier	13 h à 14 h

HOCKEY LIBRE

Note : Pas de hockey libre pendant les fêtes.

PISCINE INTÉRIEURE

Décembre 2005

Samedi, 24 décembre	Fermée
Dimanche, 25 décembre	Fermée
Lundi, 26 décembre	Fermée
Mardi, 27 décembre	18 h 30 à 20 h (1) 20 h à 21 h 30 (2)
Mercredi, 28 décembre	14 h à 16 h (1)
Jeudi, 29 décembre	20 h à 21 h 30 (2)
Vendredi, 30 décembre	14 h à 16 h (3)
Samedi, 31 décembre	Fermée

Janvier 2005

Samedi, 1 ^{er} janvier	Fermée
Dimanche, 2 janvier	Fermée
Lundi, 3 janvier	14 h à 16 h (1)
Mardi, 4 janvier	Début de l'horaire régulier

- (1) Bain récréatif – Objets flottants disponibles dans la partie peu profonde. Plongeoirs fermés pendant la première partie du bain.
- (2) Bain pour tous – Corridor disponible pour longueurs.
- (3) Bain familial – Gratuit pour les enfants accompagnés d'un parent.

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Si la température le permet :

Ouverture : 17-12-2005

Fermeture : 12-03-2006

PARC DE L'O.T.J.

Lundi au vendredi	17 h à 21 h
Samedi et jours pédagogiques	13 h à 17 h/ 18 h à 21 h 30
Dimanche	13 h à 17 h/18 h à 20 h

PARCS DROUIN, DE LA FAMILLE ET DE L'ÉVEIL

Lundi au vendredi

Activités libres	17 h à 18 h
Patinage	18 h à 19 h 30
Activités libres	19 h 30 à 21 h

Samedi et jours pédagogiques

Patinage	13 h à 14 h 30
Activités libres	14 h 30 à 17 h
Patinage	18 h à 19 h 30
Activités libres	19 h 30 à 21 h 30

Dimanche

Idem à samedi mais fin des activités à 20 h.

Il est à noter que le port du casque, de la visière et du col ainsi que l'utilisation d'une rondelle de caoutchouc mousse sont des obligations que chacun des participants aux activités libres doit respecter (activités libres : hockey, ringuette, etc.).

BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST

Décembre 2005

Dimanche, 18 décembre	Fermée
Lundi, 19 décembre	Fermée
Mardi, 20 décembre	13 h 30 à 17 h/ 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi, 21 décembre	Fermée
Jeudi, 22 décembre	13 h 30 à 17 h/ 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi, 23 décembre	Fermée
Samedi, 24 décembre	Fermée
Dimanche, 25 décembre	Fermée
Lundi, 26 décembre	Fermée
Mardi, 27 décembre	13 h 30 à 17 h/ 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi, 28 décembre	Fermée
Jeudi, 29 décembre	13 h 30 à 17 h/ 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi, 30 décembre	13 h 30 à 17 h/ 18 h 30 à 20 h 30
Samedi, 31 décembre	Fermée

Janvier 2006

Dimanche, 1 ^{er} janvier	Fermée
Lundi, 2 janvier	Fermée
Mardi, 3 janvier	Début de l'horaire régulier

Tout le personnel du Service des loisirs, culture et vie communautaire vous souhaite un très joyeux temps des fêtes!



PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 20 décembre 2005.

BUDGET 2006

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Sainte-Marie.

Je, soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, donne par la présente un document explicatif du budget 2006 de la Ville de Sainte-Marie adopté en date du 19 décembre 2005 à 19 h 30.

REVENUS

Revenus de taxation	12 510 576 \$	
Revenus tenant lieu de taxes	433 829 \$	
Revenus de sources locales	1 419 480 \$	
Revenus de transferts	424 115 \$	
Revenus de promoteurs	904 100 \$	
Revenus de taxes d'essence	430 000 \$	
Revenus de subvention d'Hydro-Québec	<u>23 000 \$</u>	
TOTAL DES REVENUS		16 145 100 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Promoteurs	904 100 \$	
Paiement comptant d'immobilisations	329 740 \$	
Transfert – taxes d'essence	430 000 \$	
Subvention d'Hydro-Québec	<u>23 000 \$</u>	
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS		<u>(1 686 840)\$</u>
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS		<u>14 458 260 \$</u>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	2 084 570 \$	
Sécurité publique	2 144 900 \$	
Transport routier	1 781 177 \$	
Hygiène du milieu	2 500 153 \$	
Santé et bien-être	19 700 \$	
Urbanisme et mise en valeur du territoire	971 260 \$	
Loisirs et culture	1 876 700 \$	
Frais de financement	<u>757 312 \$</u>	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 135 772 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	1 562 688 \$	
Transfert aux activités d'investissement	<u>15 000 \$</u>	
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		<u>1 577 688 \$</u>

SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AVANT AFFECTATIONS		744 800 \$
---------------------------	--	------------

AFFECTATIONS

Fonds de roulement	(301 000) \$	
Réserve financière		
– vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(30 600) \$	
Réserve financière		
– projet de construction d'une nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière	<u>(413 200) \$</u>	
TOTAL DES AFFECTATIONS		(744 800) \$

SURPLUS (déficit)		<u>0 \$</u>
--------------------------	--	-------------

Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 20 décembre 2005.
Hélène Gagné, Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 20 décembre 2005.

PRÉVISIONS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2006

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Sainte-Marie.

Je, soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, donne par la présente un document explicatif des dépenses en immobilisations 2006 de la Ville de Sainte-Marie adopté en date du 19 décembre 2005 à 19 h 30.

Prévisions des dépenses en immobilisations 2006

Machinerie, outillage et équipements	236 800 \$
Ameublement et équipement	84 000 \$
Véhicules	162 000 \$
Conduites d'égout / pluvial	1 540 381 \$
Conduites d'aqueduc	362 540 \$
Chemins, rues et trottoirs	1 404 279 \$
Immobilisations dans les parcs	60 000 \$
Bâtiments	<u>1 375 000 \$</u>
TOTAL :	<u>5 225 000 \$</u>

Mode de financement

Transfert des activités financières:	
• Taxe générale spéciale (immobilisations ensemble)	300 000 \$
• Contributions des promoteurs	904 100 \$
• Autres	44 740 \$
• Transferts conditionnels	453 000 \$
Surplus accumulé non affecté	828 260 \$
Surplus accumulé affecté	280 000 \$
Fonds réservés	393 800 \$
Montants à pourvoir par emprunt à long terme	
• Travaux promoteurs	799 000 \$
• Autres	<u>1 222 100 \$</u>
TOTAL	<u>5 225 000 \$</u>

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 20 décembre 2005.
Hélène Gagné, Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 20 décembre 2005.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Sainte-Marie.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière :

Qu'à la séance régulière du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 12 décembre 2005 à 20 h, les règlements suivants ont été adoptés, soit :

Règlement numéro 1322-2005 :

Règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.

Règlement numéro 1323-2005 :

Règlement amendant le règlement numéro 1087-98 et ses amendements, et plus particulièrement le chapitre 3 du règlement concernant la paix et le bon ordre.

Qu'à la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 19 décembre 2005 à 20 h, les règlements suivants ont été adoptés, soit :

Règlement numéro 1332-2005 :

Règlement amendant le règlement

numéro 1103-98 et ses amendements, concernant la préparation, la disposition et la collecte des déchets.

Règlement numéro 1333-2005 :

Règlement instaurant un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du plan d'action culturel 2005-2007 de la Ville de Sainte-Marie.

Règlement numéro 1334-2005 :

Règlement instaurant un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du programme *Rénovation Québec, volet conservation du patrimoine bâti*.

Ces règlements dont il peut être pris connaissance au bureau de la greffière durant les heures de bureau, entreront en vigueur dans le délai prévu par la loi.

Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 20 décembre 2005.
Hélène Gagné, Greffière

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement numéro 1324-2005 intitulé *amendement au règlement sur les lotissements numéro 701-90 et ses amendements, et plus particulièrement l'article 3.3.4 afin de prévoir les dimensions et superficies minima requises pour un emplacement desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout dont l'usage est «maison mobile»,* lequel second projet de règlement a été adopté le 12 décembre 2005.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 décembre 2005, le conseil de la municipalité a adopté le second projet du règlement numéro 1324-2005 amendant le règlement sur les lotissements numéro 701-90.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

3. Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite.
- Être reçue au bureau de la municipalité au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie au plus tard le 4 janvier 2006 à 16 h 30.

- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 12 décembre 2005 :

- Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec; ou
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*,

situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, le 12 décembre 2005, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne

qui, le 12 décembre 2005, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

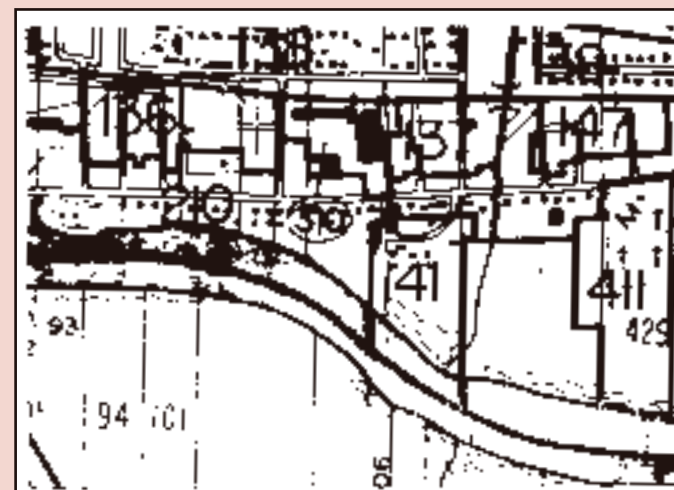
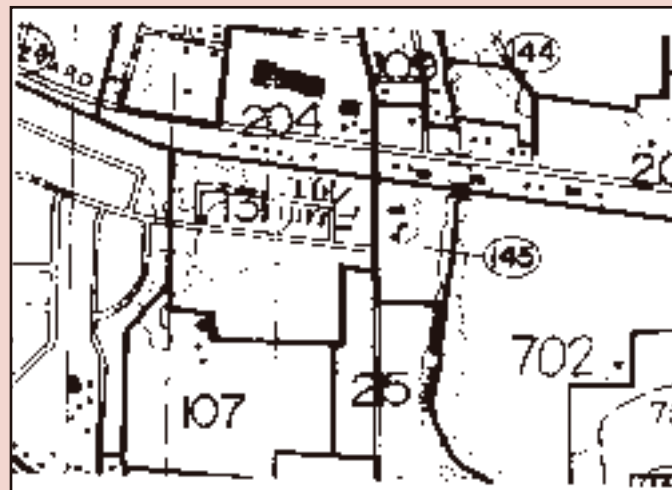
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 13 décembre 2005.
Hélène Gagné, Greffière

Croquis des zones visées par les dispositions du règlement numéro 1324-2005 (zone 131 à gauche et zone 141 à droite).

a) Disposition prévue à l'article 3 du règlement numéro 1324-2005 visant à «*modifier certaines dispositions du règlement sur les lotissements numéro 701-90 de façon à prévoir les dimensions et superficies minima requises pour un emplacement desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout dont l'usage est «maison mobile»* peut provenir des zones 131 et 141 ainsi que des zones contiguës 107, 130, 145, 204, 205, 210, 215 et 511.



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de la Ville de Sainte-Marie.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière qu'à la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 19 décembre 2005 à 20 h, les règlements suivants ont été adoptés, soit :

Règlement numéro 1325-2005 :

Règlement établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2006.

Règlement numéro 1326-2005 :

Règlement décrétant l'imposition des taxes

et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2006.

Règlement numéro 1327-2005 :

Règlement établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2006.

Règlement numéro 1328-2005 :

Règlement fixant la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2006.

Règlement numéro 1329-2005 :

Règlement imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2006.

Règlement numéro 1330-2005 :

Règlement autorisant le paiement des taxes municipales 2006 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

Règlement numéro 1331-2005 :

Règlement assujettissant au paiement d'une compensation pour services muni-

cipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière municipale ou scolaire pour l'année 2006.

Ces règlements dont il peut être pris connaissance au bureau de la greffière durant les heures de bureau, entreront en vigueur dans le délai prévu par la loi.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 20 décembre 2005.
Hélène Gagné, Greffière

Revue de l'année 2005

Janvier



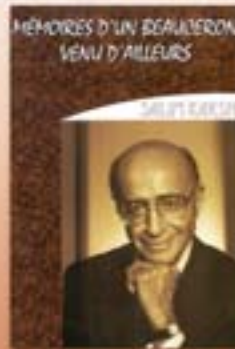
Inauguration du Centre de services aux entrepreneurs de la Société de développement économique mariverain.

Février



- 1- Nomination de M. Éric Lavoie à titre de directeur du Centre de services aux entrepreneurs.
- 2- Exposition « Des couleurs d'arc-en-ciel » de Mme Monique Nadeau Laflamme à la biblio.

Mars



Lancement du livre « Mémoires d'un Beauceron venu d'ailleurs » de M. Salim Karsh.

Avril



Le Championnat provincial junior BB remporte un vif succès et engendre des revenus de près de 8 000 \$ pour l'Association du hockey mineur de Sainte-Marie.

Mai



Une équipe de Gigue en fête enregistre quatre émissions de l'Union fait la force à Radio-Canada.

Juin



- 1- Distribution de la première Politique familiale de la Ville de Sainte-Marie.
- 2- Hommages à Clémence Pomerleau, Sylvie Racine et Bernard Boulanger pour leurs 25 ans de services à la Ville de Sainte-Marie.

Juillet



- 1- La 6^e édition de Gigue en fête fait swinguer la baquaisse dans le centre-ville.
- 2- Inauguration du Parc des communautés qui rend hommage aux cinq communautés religieuses qui ont œuvré à Sainte-Marie.

Août



Véritable institution estivale mariveraine, le Pinto Rétro fête ses 50 ans!

Septembre



- 1- Les cadets et cadettes du Corps de Sainte-Marie gravissent le mont Sainte-Anne au profit de la Fondation du cancer du sein.
- 2- La Ville de Sainte-Marie lance son nouveau site Internet.

Octobre



Les Journées de la culture séduisent les Mariveraines et les Mariverains.

Novembre



- 1- Mme Marilène Lehoux est nommée responsable du tout nouveau service dédié à la croissance démographique de la Ville de Sainte-Marie
- 2- Plus de cent personnes participent au souper annuel des nouveaux arrivants.

Décembre



Exposition « Perception 111 » œuvres de 13 peintres mariverains.